



# LISTE DES CANDIDATS ADMISSIBLES À L'EXAMEN D'ACCÈS AUX PROFESSIONS DE CONDUCTEUR DE TAXI ET VTC (Épreuves théoriques)

Site de formation continue – EURE-ET-LOIR

## SESSION DU 23 AOUT 2023

A Chartres, le 21 novembre 2023

N° CANDIDATURE	TYPE EXAMEN	DECISION
<b>316421</b>	TAXI	ADMIS
<b>311686</b>	TAXI	ADMIS
<b>302231</b>	TAXI	ADMISE
<b>315315</b>	TAXI	ADMIS
<b>3116860</b>	TAXI	ADMIS

La Présidente de la Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat Centre – Val de Loire

Aline MERIAU